



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC - ROUSSILLON
PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRETE n° 2007-I-2897

Relatif à la composition de la Chambre Régionale
de Commerce et d'Industrie Languedoc-Roussillon

LE PREFET DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le Code de Commerce, notamment son titre VII,
- VU** le décret n° 2007-1308 du 5 septembre 2007, relatif à la composition de la chambre régionale de commerce et d'industrie et modifiant l'article R.711-47 du Code de Commerce,
- SUR** proposition de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc – Roussillon en date du 21 décembre 2007,
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article R.711-47 modifié du Code de Commerce, le nombre des membres de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc-Roussillon est fixé à 38 à raison de :

- 2 membres représentant la CCI d'Alès
- 4 membres représentant la CCI de Béziers
- 2 membres représentant la CCI de Carcassonne
- 2 membres représentant la CCI de Lozère
- 10 membres représentant la CCI de Montpellier
- 2 membres représentant la CCI de Narbonne

- 8 membres représentant la CCI de Nîmes
- 6 membres représentant la CCI de Perpignan
- 2 membres représentant la CCI de Sète

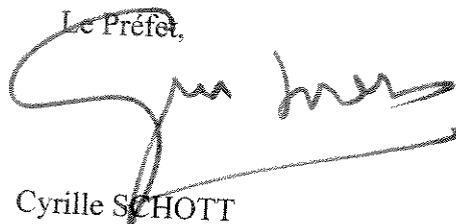
Article 2 : Chacune des CCI dont la circonscription fait partie de celle de la CRCI y est représentée par son Président, membre de droit.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 041163 du 16 novembre 2004 est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures des cinq départements de la Région ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 31 DEC. 2007

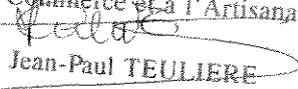
Le Préfet,



Cyrille SCHOTT

Pour le Préfet de région et par délégation

Le Délégué Régional
au Commerce et à l'Artisanat



Jean-Paul TEULIERE